Complément à la contribution n° 125 Impacts visuels sur les bourgs et les hameaux de la zone rapprochée – Projet éolien du « Pays Blancois »

Monsieur le Président, Mme et MM es commissaires enquêteurs,

Afin de compléter notre contribution enregistrée sous le numéro 125 du 22 octobre, relative aux impacts visuels du projet éolien du « Pays Blancois » sur les bourgs et les hameaux de la zone rapprochée, nous souhaitons porter à la connaissance de la commission d'enquête deux considérants issus d'un arrêté préfectoral de refus d'autorisation environnementale concernant un projet éolien situé dans le département de la Vienne, en date du 24 avril 2026 :

Considérant que les bourgs de Montreuil-Bonnin, La Chapelle-Montreuil et Coulombiers se situent au sein de l'aire d'étude rapprochée avec une sensibilité modérée vis-à-vis du projet et que, malgré le caractère globalement boisé des vallées et du plateau, des points de vue en direction de la zone de projet y sont identifiés ;

Considérant qu'à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, l'étude d'impact présentée par le demandeur caractérise les hameaux selon différents niveaux de sensibilité vis-à-vis du projet, à savoir une sensibilité très forte pour le Lac Sarget, les Loges de Tallent, la Brunetière, la Tiffaille, la Haute Tiffaille, l'Ausigère, la Turpauderie et l'habitation ouest des Grandes Fougères, une sensibilité forte pour Tallent, la Bordière, le Grand Chemin, la Cagnoche et l'habitation est des Grandes Fougères, et une sensibilité modérée pour Guilleminerie et la Cartelière ;

Ces considérants méritent une attention particulière au regard des enjeux de préservation du cadre de vie des populations riveraines et de l'insertion paysagère des projets éoliens.

Le premier considérant relève que les bourgs de Montreuil-Bonnin, La Chapelle-Montreuil et Coulombiers, situés dans l'aire d'étude rapprochée, présentent une sensibilité paysagère modérée, malgré le caractère globalement boisé des vallées et du plateau, dès lors que des points de vue en direction de la zone de projet ont été identifiés.

Le second considérant évoque des hameaux, présentant des sensibilité modérée , des sensibilités fortes, voire très fortes . Il met ainsi en évidence l'importance de l'exposition visuelle des habitations et des hameaux dans l'appréciation des effets d'un projet éolien sur son environnement humain.

Ces constats font directement écho aux préoccupations développées dans notre contribution n° 125

Dans le cadre du projet du « Pays Blancois », ces éléments doivent conduire à examiner avec une vigilance particulière les conséquences du projet sur les bourgs et les hameaux de la zone rapprochée. Lorsque les sensibilités visuelles sont fortes ou très fortes, et même modérés, les effets

sur le cadre de vie, la qualité des paysages habités et la perception quotidienne des installations doivent être appréciés dans toute leur ampleur et leur prégnance.

La présence de boisements ou de reliefs ne saurait, à elle seule, suffire à écarter ces incidences, dès lors que des vues vers les éoliennes demeurent possibles depuis les espaces habités.

Nous relevons une similitude particulièrement notable entre le projet refusé et celui du « Pays Blancois » Les considérants du préfet de la Vienne sont parfaitement **transposables** au projet du parc « Pays Blancois ». Pour s'en convaincre , il suffit de parcourir l'extrait de l'étude paysagère que nous avons reproduit en annexe dans notre contribution n°125, qui illustre l'ampleur et la prégnance des perceptions visuelles des éoliennes depuis les bourgs de Concremiers, Mérigny, Ingrandes et les très nombreux hameaux présents dans l'aire immédiate et rapprochée.

Nous reproduisons l'intégralité de cet arrêté de refus et l'on ne pourra que constater que d'autres considérants, ceux sur les impacts sur le patrimoine bâti protégé ou sur les dangers encourus par les rapaces, peuvent s'appliquer au projet éolien du Pays Blancois. Les similitudes sont frappantes.

Enfin, pour finir, le promoteur qui s'est vu refuser ce projet de deux éoliennes sur la commune de BOIVRE-la-VALLEE n'est autre que ……. La société EOLISE qui va, ainsi, d'échec en échec.

Le projet du Pays Blancois devrait avoir le même sort funeste et s'ajouter à la kyrielle des projets de la société EOLISE refusés et rejetés. Dans cette attente, nous vous remercions d'émettre un avis défavorable.

Avec notre considération respectueuse

Alain Giraud & daniel Gioé